



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

AVIS AU PUBLIC

Projet de modification et de suspension de la servitude de passage des piétons le long du littoral océanique de la commune de Carnac

La commissaire enquêtrice chargée de conduire l'enquête publique portant sur le projet de modification et de suspension de la SPPL du littoral océanique de Carnac, prescrite par l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2024, a proposé des rectifications du tracé dont quatre tendent à appliquer la servitude à de nouveaux terrains dont les propriétaires ont été avisés par lettre - trois concernent la section 8 (page 30) et une concerne la section 10 (page 36) de la notice d'enquête.

En application de l'article R.121-22 du code de l'urbanisme, toute personne intéressée pourra :

- prendre connaissance des rectifications proposées, en mairie de Carnac, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci et sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (<https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>) - sous rubriques Carnac.

- présenter des observations sur les rectifications du tracé proposées :

- sur le registre déposé en mairie de Carnac aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci ;
- par courrier adressé à Mme Mathilde Coussemacq, commissaire enquêtrice, en mairie de Carnac - Place Christian Bonnet – BP 80 – 56341 Carnac ;
- par courriel à l'adresse suivante : ddtm-samel-consult-public@morbihan.gouv.fr

pendant 20 jours à compter de la clôture de l'enquête, fixée au 16 novembre 2024 à 12h, soit jusqu'au vendredi 6 décembre 2024 à 17h.

Pour toutes les modifications recueillies lors de l'enquête publique, elles feront l'objet d'un examen approfondi par la commissaire enquêtrice qui rendra un avis dans ses rapport et conclusions.